Gively × les associations

Charte de partenariat solidaire

Les engagements qui fondent la confiance entre Gively et les associations.

Gively est une plateforme française, née à Toulouse en 2026, où l'on vend ou loue ses objets d'occasion et où l'on propose ses services entre particuliers. À chaque vente, le vendeur choisit une association et la part de son prix qu'il lui reverse. Cette charte fixe le cadre de confiance entre Gively et les associations qui la rejoignent.

Solidarité choisie

Chacun décide librement de la part qu'il partage. Un don n'est jamais imposé, ni au vendeur, ni à l'acheteur.

Économie circulaire

Un objet qui ressert vaut mieux qu'un objet jeté. Vendre, louer ou réparer prolonge la vie des choses.

Bienveillance

Gively accueille des associations qui œuvrent pour les autres, dans le respect de chaque personne, sans distinction.

Transparence

Chaque euro est tracé, de l'annonce jusqu'au virement. Rien n'est caché, ni au vendeur, ni à l'association.

0 €
de frais pour l'association

100 %
du don reversé

48 h
de sécurité avant le virement

ARTICLE 1

Les engagements de Gively

Aucun frais, jamais

L'inscription, la fiche publique, le tableau de bord, les virements : tout est gratuit pour l'association. Gively ne prélève rien sur les dons. La plateforme se finance par une contribution de service payée par l'acheteur, ajoutée au prix et affichée avant le paiement.

100 % du don reversé

La part choisie par le vendeur revient intégralement à l'association. Le virement part une fois la vente confirmée, après un délai de sécurité de 48 heures, vers le compte bancaire de l'association, via Stripe, prestataire de paiement agréé.

Des dons tracés

Chaque don est relié à une annonce, un vendeur, une date et un montant. L'association suit tout en temps réel depuis son espace et peut exporter l'historique pour sa comptabilité.

De la visibilité

Une fiche publique, une place dans l'annuaire et sur la carte de France des associations, et la mention de l'association sur chaque annonce qui la soutient.

Un interlocuteur humain

Une équipe à taille humaine, à Toulouse. Le fondateur répond lui-même aux associations, par e-mail ou par téléphone.

Vos données protégées

Aucune donnée bancaire n'est stockée par Gively : les paiements sont traités par Stripe. Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD, et ne sont jamais revendues.

ARTICLE 2

Quelles associations rejoignent Gively ?

Gively n'accepte pas toutes les associations. Gively valide les associations qui respectent la loi et qui œuvrent avec bienveillance : celles dont l'action sert l'intérêt des personnes, des animaux, de la culture, du sport, de l'environnement ou de la solidarité, dans le respect de la dignité de chacun.

Une vérification humaine, avant toute mise en ligne

Chaque demande d'inscription est relue par l'équipe Gively. L'existence de l'association est vérifiée dans les registres publics (RNA, SIRENE) et sa fiche n'est visible qu'une fois validée.

Ce que nous refusons

Toute structure dont l'objet ou les actions incitent à la haine, à la discrimination ou à la violence, portent atteinte à la dignité des personnes, ou contreviennent à la loi. Une association qui ne respecterait plus ces principes après sa validation est retirée de la plateforme.

Le badge « Réduction d'impôt »

Il signale les associations reconnues d'intérêt général, qui peuvent remettre un reçu fiscal (Cerfa 11580) au vendeur-donateur. Les autres sont les bienvenues aussi : le badge n'est pas une condition.

ARTICLE 3

Des annonces surveillées, un espace sain

Votre nom apparaît à côté d'annonces. Nous veillons à ce qu'elles soient dignes de votre association.

Un modérateur automatique à la publication

Chaque annonce est analysée avant d'être publiée. Les objets interdits à la vente entre particuliers (armes, stupéfiants, médicaments, contrefaçons, animaux vivants…), le contenu à caractère sexuel, les injures, les propos haineux ou discriminatoires et les menaces sont refusés avant même d'apparaître en ligne.

Un contrôle permanent

Chaque annonce et chaque profil peuvent être signalés en un clic, 24 h/24. L'équipe Gively relit les signalements, retire les annonces qui ne respectent pas les règles et suspend les comptes qui les enfreignent.

Des échanges protégés

La messagerie filtre les insultes et les tentatives de paiement hors plateforme. Les coordonnées personnelles et bancaires ne sont jamais publiées dans une annonce.

ARTICLE 4

Faire grandir le partenariat, ensemble

Aucun frais, aucune exclusivité, aucun engagement de durée. Ce qui fait vivre le partenariat, c'est simplement de le faire connaître.

Le faire connaître

Dire à vos adhérents, bénévoles, sympathisants et donateurs qu'ils peuvent vous soutenir en vendant ce dont ils n'ont plus besoin : un message, une publication, une ligne dans votre newsletter. C'est ainsi que la plateforme grandit, et vos dons avec elle. L'union fait la force.

Des informations exactes

Un nom, une mission, un logo et des coordonnées à jour, et le compte bancaire de l'association pour recevoir les virements.

Faire vivre votre espace

Compléter votre fiche, consulter votre tableau de bord et, si vous y êtes éligible, remettre un reçu fiscal aux donateurs qui le demandent.

Se tenir au courant

Nouveau président, nouvelle adresse, nouveau RIB, changement d'objet : un e-mail suffit.

ARTICLE 5

Communication et image

Votre nom et votre logo

En rejoignant Gively, l'association autorise l'affichage de son nom, de son logo et de sa mission sur sa fiche, dans l'annuaire, sur la carte et sur les annonces qui la soutiennent. Elle peut demander à tout moment la modification ou le retrait de ces éléments.

Les prises de parole

Toute communication qui irait au-delà de cet affichage (communiqué de presse, campagne commune, mention dans un média) fait l'objet d'un accord préalable de l'association.

Le nom Gively

L'association peut citer librement son partenariat avec Gively et utiliser le kit de communication mis à sa disposition dans son espace.

ARTICLE 6

Durée et fin du partenariat

Libre, à tout moment

Le partenariat ne comporte ni durée minimale ni exclusivité. L'association peut le quitter quand elle le souhaite depuis son espace, ou par simple e-mail. Les dons déjà engagés lui sont versés.

Du côté de Gively

Gively peut mettre fin au partenariat si l'association cesse d'exister ou ne respecte plus les principes de cette charte. Elle en est informée par e-mail, avec les raisons.

Le cadre juridique

Cette charte exprime des engagements de confiance. Les conditions contractuelles sont celles des Conditions Générales d'Utilisation de l'espace association, acceptées à l'inscription et consultables à tout moment.

Charte version 1.0 — novembre 2026

Vendre, c'est aussi donner.

Rejoignez les associations qui transforment les objets oubliés de leurs soutiens en ressources pour leurs actions.

Lucas Crampon, fondateur · contact@gively.fr · www.gively.fr · Toulouse, France

Inscription gratuite : www.gively.fr/association/register · Cadre contractuel : www.gively.fr/association/cgu